

	<b>FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS</b>	CFS: 81/1 Janvier 1981
	<b>ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE</b>	
	<b>ORGANIZACION DE LAS NACIONES UNIDAS PARA LA AGRICULTURA Y LA ALIMENTACION</b>	

Point I de l'ordre  
du jour provisoire

F

COMITE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE MONDIALE

Sixième session

Rome, 8 - 15 avril 1981

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

I. QUESTIONS D'ORGANISATION

- a) Adoption de l'ordre du jour et du calendrier: pour décision
- b) Composition du Comité: pour information

II. EVALUATION DE LA SITUATION DE LA SECURITE ALIMENTAIRE MONDIALE ET DE L'ETAT DES STOCKS: pour discussion

III. MOYENS DE PARER A DES PENURIES ALIMENTAIRES AIGUES ET DE GRANDE AMPLEUR - Rapport du Groupe de travail ad hoc chargé d'étudier les moyens de mieux parer à des pénuries alimentaires aiguës et de grande ampleur: pour discussion et recommandation

IV. MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LA SECURITE ALIMENTAIRE MONDIALE: pour discussion et recommandation

- a) Mesures nationales
- b) Mesures régionales
- c) Mesures internationales

V. EXAMEN DES ARRANGEMENTS SPECIAUX POUR L'ASSISTANCE A LA SECURITE ALIMENTAIRE DES PAYS EN DEVELOPPEMENT: pour discussion et recommandation

- a) Identification des lacunes que présente l'assistance aux programmes de sécurité alimentaire des pays en développement et moyens de répondre aux besoins
- b) Assistance multilatérale et bilatérale à la sécurité alimentaire

VI. AUTRES QUESTIONS

- a) Organisation de la septième session: pour décision
- b) Questions diverses
- c) Rapports au Conseil de la FAO: pour adoption

NOTES RELATIVES A L'ORDRE DU JOUR

La sixième session du Comité de la Sécurité alimentaire mondiale s'ouvrira au siège de la FAO à Rome, le mercredi 8 avril 1981, à 10 heures. Elle pourra siéger jusqu'au 15 avril 1981.

I. QUESTIONS D'ORGANISATION

a) Adoption de l'ordre du jour: pour décision

L'ordre du jour de la sixième session a été préparé par le Secrétariat en accord avec le Président du Comité, M. Horatio Mends (Ghana) compte tenu du mandat du Comité et de recommandations du Conseil.

b) Composition du Comité: pour information

Le Comité est ouvert à tous les Etats Membres de l'Organisation ou des Nations Unies. Il comprend les Etats qui ont notifié par écrit au Directeur général leur désir de faire partie du Comité et leur intention de participer à ses travaux. La qualité de membre est acquise pour une période biennale. Le Secrétariat distribuera une liste à jour des membres faisant partie du Comité à l'ouverture de la session.

II. EVALUATION DE LA SECURITE ALIMENTAIRE MONDIALE ET DE L'ETAT DES STOCKS: pour discussion

Conformément à son mandat, le Comité examinera la situation actuelle et les perspectives de la sécurité alimentaire mondiale et notamment vérifiera si le niveau courant et prévu des stocks céréaliers est suffisant, tant au niveau mondial qu'au niveau de divers groupes de pays. Outre les céréales, l'évaluation englobera les autres aliments de base et tiendra compte des tendances à long terme de l'offre et des besoins. Conformément à la décision qu'a prise le Comité à sa cinquième session, (par. 26 (iv) du Rapport) on s'attachera particulièrement à l'évolution de la situation de la sécurité alimentaire dans les pays en développement à faible revenu. Pour faciliter l'évaluation du Comité, le Secrétariat distribuera un bref document passant en revue les faits nouveaux intéressant la sécurité alimentaire mondiale et les perspectives. Une note supplémentaire présentant les informations de dernière minute sera distribuée en cours de session.

Les délégués sont invités à faire connaître leurs vues, en particulier sur les conclusions du document du Secrétariat.

III. MOYENS DE PARER A DES PENURIES ALIMENTAIRES AIGUES ET DE GRANDE AMPLEUR: pour discussion et recommandation

A sa cinquième session, le Comité a créé un groupe de travail ad hoc chargé d'étudier les moyens de parer aux pénuries alimentaires aiguës et de grande ampleur et d'envisager les moyens de les améliorer. Ce groupe a siégé du 27 octobre au 7 novembre 1980 au siège de la FAO à Rome et a examiné ces questions. En particulier, conformément aux instructions du Comité, le Groupe de travail a:

- i) examiné les dispositifs actuels permettant de faire face à des pénuries alimentaires aiguës et de grande ampleur;
- ii) étudié les moyens propres à mieux préparer les pays à faire face à des pénuries alimentaires aiguës et de grande ampleur;
- iii) évalué les facteurs logistiques et les goulets d'étranglement dans les transports;
- iv) examiné les rapports entre la réserve alimentaire internationale d'urgence (RAIU) et d'autres dispositifs;

- v) élaboré des indicateurs objectifs pour signaler les pénuries alimentaires aiguës et de grande ampleur et
- vi) suggéré des améliorations des dispositifs actuels de consultation et de coordination.

Le Conseil a invité le Comité à formuler à sa sixième session des propositions spécifiques sur les moyens d'assurer une meilleure préparation aux niveaux national et international, en s'inspirant des conclusions du Groupe de travail ad hoc.

IV. MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LA SECURITE ALIMENTAIRE MONDIALE: pour discussion et recommandation

Le Comité examinera les mesures prises aux niveaux national, régional et international pour mettre en oeuvre le plan d'action pour la sécurité alimentaire mondiale. Ce faisant, il tiendra particulièrement compte des points I à III et du point V du Plan, à savoir l'adoption de politiques de stockage des céréales vivrières, les critères applicables à la gestion et au déblocage des stocks nationaux détenus en conformité de l'Engagement international, les mesures spéciales destinées à aider les pays à faible revenu et à déficit alimentaire à satisfaire leurs besoins d'importation courants et leurs besoins d'urgence, et les mesures prises en vue de l'autonomie collective des pays en développement.

Le Conseil a invité le Comité de la sécurité alimentaire mondiale à s'attacher particulièrement aux possibilités d'accroître l'autosuffisance collective en créant des systèmes régionaux de sécurité alimentaire, compte tenu des mesures prises par divers groupements régionaux ainsi que des recommandations des Conférences régionales de la FAO.

Pour faciliter les débats du Comité, le Secrétariat présentera un rapport d'activités récapitulant les mesures prises pour donner suite aux points I à III et V du Plan d'action ainsi qu'à la Résolution 3/79 de la Conférence et signalant les questions de politique générale que le Comité pourrait examiner. Le Secrétaire exécutif du Conseil international du blé sera invité à rendre compte des progrès accomplis dans la voie d'une nouvelle Convention sur le commerce du blé. Le dernier état de la question du mécanisme de financement alimentaire envisagé par le Fonds monétaire international sera également exposé au Comité.

Compte tenu de toutes ces informations, le Comité voudra sans doute étudier les mesures ultérieures nécessaires pour sauvegarder la sécurité alimentaire mondiale, en particulier celle des pays en développement, comme l'a demandé le Conseil de la FAO à sa soixante-dix-huitième session.

V. EXAMEN DES ARRANGEMENTS SPECIAUX POUR L'ASSISTANCE A LA SECURITE ALIMENTAIRE DES PAYS EN DEVELOPPEMENT: pour discussion et recommandation

A sa cinquième session, le Comité est convenu que son programme de travail futur devrait comprendre un examen des activités futures d'assistance en matière de sécurité (par. 82 du rapport). L'examen des dispositifs spéciaux d'assistance à la sécurité alimentaire des pays en développement couvrira deux domaines:

- a) identification des lacunes que présente l'assistance aux programmes de sécurité alimentaire des pays en développement et moyens de répondre aux besoins et
- b) assistance multilatérale et bilatérale à la sécurité alimentaire.

Le Comité identifiera les lacunes de l'assistance nécessaire aux programmes de sécurité alimentaire des pays en développement et suggérera les moyens de faire face à leurs besoins comme prévu dans le Plan d'action. Les délégués des pays en développement intéressés sont invités à donner des détails précis concernant leurs besoins en matière de sécurité alimentaire.

Le Comité examinera également les mesures prises par les gouvernements et les organisations internationales pour satisfaire les demandes d'assistance présentées par les pays en développement en vue de mettre en place et d'entretenir des réserves alimentaires nationales. Les délégués et les observateurs des pays et organisations donateurs sont invités à fournir des informations supplémentaires sur leurs programmes d'assistance à la sécurité alimentaire.

Le Secrétariat distribuera un document passant en revue les besoins d'aide extérieure des pays en développement pour leur sécurité alimentaire ainsi que l'assistance fournie par les donateurs bilatéraux et multilatéraux.

## VI. AUTRES QUESTIONS

### a) Organisation de la septième session: pour décision

Sous ce point de l'ordre du jour, le Comité discutera de la date de sa prochaine session. Aux termes de son mandat, le Comité tient normalement deux sessions par exercice biennal et peut en tenir une troisième si les incertitudes de la situation de la sécurité alimentaire mondiale le justifient. En vertu du point II du plan d'action, le Directeur général peut convoquer une session extraordinaire du Comité conformément à l'Article XXXIII(4) afin de permettre aux gouvernements d'examiner toute action spéciale nécessaire pour faire face à une pénurie alimentaire aiguë et de grande ampleur. Les sessions ordinaires du Comité se tiennent normalement en mars/avril.

### b) Questions diverses

### c) Rapport au Conseil de la FAO: pour adoption

Le Comité présentera au Conseil de la FAO un Rapport contenant ses recommandations. Habituellement, le Comité demande au Directeur général de communiquer ses rapports au Conseil mondial de l'alimentation en vertu de l'Article VIII 3 de son règlement intérieur.